

SITUATION ANNUELLE DE FCPR FIDELIUM ESSOR AU 31/12/2017
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » arrêtés au 31 décembre 2016, ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sans réserves

A notre avis, et compte tenu des éléments probants recueillis, les états financiers du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » annexés au présent rapport et qui présentent un total bilan de 650 616.120 DT, un actif net de 868 131.500 DT, un résultat déficitaire de 19 176.166 DT et une valeur liquidative de 458.251 DT, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que le résultat de ses opérations et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au systèmes comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section " Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers " du présent

rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations :

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

La valorisation du portefeuille titre a été faite sur la base du cout d'acquisition.

L'absence d'une situation auditée de la plupart des titres ou d'autres critères objectifs tel que mentionnés dans le prospectus d'émission du fonds, ne nous permet pas de nous prononcer sur les éventuelles plus ou moins-values latentes sur ces titres pouvant affecter la valeur liquidative.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du CSC, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et ce faisant à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états Financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

6. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de révision généralement admises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

7. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiés par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en la matière.

8. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi 94-117, nous avons procédé à une évaluation générale du système de contrôle interne en vigueur au sein de la société au titre de l'exercice 2017.

SYNERGIE AUDIT ET CONSEIL

Sofiene CHARFI

Synergie Audit & Conseil

Société d'expertise comptable

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts

Comptables de Tunisie

17, Rue El Hassan et El Houssein El Manzah IV

1004 Tunis

Tél: 71 236 131 / Fax: 71 750 370

BILAN
Du FCPR << FIDELIUM ESSOR >>
Arrêté au 31 décembre 2017

	NOTES	2017	2016	F
ACTIF				
AC 1- Portfeuille- titres				
		637 386	641 776	
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4-1	637 386	641 776	
b- Obligation et valeurs assimilées				
c- Autres valeurs				
AC 2- Placement monétaires et disponibilités				
		13 222	74	
a- Placement monétaires				
b- Disponibilités	4-2	13 222	74	
AC 3- Créance d'exploitation				
AC 4- Autres actifs				
	4-3	8	8	
a- Débiteurs divers		8	8	
TOTAL ACTIF		650 616	641 858	
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs				
	4-4	161 257	134 803	
PA 2- Autres créditeurs divers				
	4-5	5 446	3 966	
TOTAL PASSIF		166 703	138 769	
ACTIS NET				
CP 1- Capital				
	4-6	868 132	840 781	
CP 2- Sommes distribuables				
	4-7	-384 218	-337 692	
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-337 692	-293 189	
b- Sommes distribuables de l'exercice		-46 527	-44 503	
TOTAL ACTIF NET		483 913	503 089	
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		650 616	641 858	

Etat de résultat
Du FCPR << FIDELIUM ESSOR >>
Arrêté au 31 décembre 2017

	NOTES	2017	2016
PR 1- Revenus du portefeuille-titres		2 782	2 533
a- DIVIDENDES		2 782	2 533
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées			
c- Revenus des autres valeurs			
PR 2- Revenus des placements monétaires			0
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 782	2 533
CH 1- Charge de gestion des placements	4-8	-46 869	-44 945
<u>REVENU NET DES PLACEMENTS</u>		<u>-44 087</u>	<u>-42 413</u>
PR 3- AUTRES PRODUITS		-	
-			
CH 2- AUTRES CHARGES	4-9	-2 440	-2 090
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>-46 527</u>	<u>-44 503</u>
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		-	
-			
<u>SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</u>		<u>-46 527</u>	<u>-44 503</u>
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation			
Variation des plus (moins) valeurs potentielles sur titre	4-10	21 695	15 501
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		5 689	-1 106
Frais de négociation		-33	-50
Effet de Modification Comptable			22 802
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		<u>-19 176</u>	<u>-7 356</u>

**Etat de variation de l'Actif Net
Du FCPR << FIDELIUM ESSOR >>
Arrêté au 31 décembre 2016**

	2017	2016
AN 1- Variation de l'actif net résultant des opération d'exploitation	<u>-19 176</u>	<u>-30 159</u>
a- Résultat d'exploitation	-46 527	-44 503
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	21 695	15 501
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 689	-1 106
d- Frais de négociation de titres	-33	-50
AN 2- Distributions de dividendes		
AN 3- Transaction sur le capital		
a- Souscriptions		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables		
Droit d'entrée		
b- Rachats		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables		
Droit de sortie		
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>-19 176</u>	<u>-7 356</u>
AN 4- ACTIF NET		
a- Endébut d'exercice	503 089	510 446
b- En fin d'exercice	483 913	503 089
AN 5- Nombre de parts	1 056	1 056
a- Endébut d'exercice	1 056	1 056
b- En fin d'exercice	1 056	1 056
<u>VALEUR LIQUIDATIVES PAR PART</u>	458,251	476,410
<u>AN 6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u>	<u>-3,81%</u>	<u>-1,44%</u>

1. Présentation de FIDELIUM ESSOR

FIDELIUM ESSOR est un fond commun de placement à risque au capital de 1 056.000 DT divisé en 1 056 parts d'une valeur de 1.000 DT chacune. Agréé par le CMF sous le n° 06-2008 du 31 Mars, il est de droit tunisien.

a. Objet social

Le fonds de placement à risque **FIDELIUM ESSOR** est un fonds de placement qui a principalement pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 Aout 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995.

b. Répartition du capital

Le capital de **FIDELIUM ESSOR (FCPR)** se répartit comme suit :

Souscripteur	Nombre De parts	Catégorie de part	Souscription en valeur (DT)
Société Tunisienne de Banque STB	500	A	500.000
Banque Nationale Agricole BNA	300	A	300.000
Société CAB DEPHAR	250	A	250.000
Société SEDERHO	3	B	3.000
Amel Ben Daly Hassan	3	B	3.000
<u>Total</u>	<u>1 056</u>		<u>1 056.000</u>

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

a. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

b. Evaluation des placements en actions cotées et valeurs assimilées

Les placements en actions cotées et valeurs assimilés sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

c. Evaluation des placements en actions non cotés

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales et aux directives de « l'International Private Equity and Venture Capital Valuation Guide Lines ». La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

d. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

e. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes sur les éléments du bilan et l'état de résultat

1 Note sur le portefeuille-titres (en DT)

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nbre de Titres</i>	<i>Coût D'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2017</i>	<i>% actif</i>
Action, valeurs assimilées et droits rattachés		629 262	637 386	99,303%
Action, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote		64 262	72 386	11,278%
Actions		63 473	68 580	10,685%
Action société "MODERN LEASING"	692	6 665	2 671	0,416%
Action société "Union International de Banques"	2 940	56 808	65 909	10,268%
Droits	692	789	3 806	0,593%
DA "MODERN LEASING"	692	789	3 806	
Actions, valeurs assimilées et droit rattachés non admis à la cote	28 150	565 000	565 000	88,026%
Actions				
SOHEF	1250	125 000	125 000	19,475%
TUNISIE TUBES	1250	125 000	125 000	19,475%
GALENICA	12500	125 000	125 000	19,475%
GREEN FRUITS	12500	125 000	125 000	19,475%
SIP	650	65 000	65 000	10,127%
Droits				
Autres valeurs				
Titres des OPCVM				
TOTAL		629 262	637 386	99,908%

2 Note sur les disponibilités (en DT)

Disponibilités	2017	2016
Avoir en banque	13 222	74
Somme à décaisser (Erreur de prélèvement)		
TOTAL	13 222	74

3 Note sur les autres actifs (en DT)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Débiteurs divers (TSI)	7,877	8
TOTAL	8	8

Pag

4 Note sur les opérateurs créditeurs (en DT)

<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Gestionnaire	143 857	124 593
Compte d'affectation périodique des charges	7 755	10 210
Dépositaire	7 965	
Créditeur Diver SYNERGIE	1 681	
TOTAL	161 257	134 803

5 Note sur les autres créditeurs divers (en DT)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Créditeurs divers (Fidelium ESSOR)	3 042	2 922
CMF	200	
États retenues à la source	1 115	
Déclaration Mensuelle Fiscale	1 089	1 044
TOTAL	5 446	3 966

6 Note sur le capital (en DT)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Souscriptions réalisées (1)	1 056 000	1 056 000
Nombre de parts	1,056	1,056
Nombre de porteurs de parts	5,000	5,000
Somme non distribuables (2)	-187 869	-215 219
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	8 913	-12 782
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur titres	-175 125	-180 813
Frais de négociation	-21 657	-21 624
Capital au 31/12/2013 (1+2)	868 132	840 781
Nombre de parts	1056	1056
Nombre de porteurs de parts	5	5

7 Note sur les sommes distribuables (en DT)

	<u>Résultats distribuables</u>
exercices antérieurs	-337 692
exercice 2017	-46 527
Total	-384 218

8 Note sur les charges de gestion des placements (en DT)

<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
-Rémunération du gestionnaire (article 15.1 du règlement Intérieur	-41 559	-39 635
-Rémunération du dépositaire (article 15.1 du règlement Intérieur	-5 310	-5 310
-Redevance/OPC	0	
TOTAL	-46 869	-44 945

9 Note sur les autres charges (en DT)

<u>Autres charges</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
-services bancaires et assimilés	-194	-235
-Autres impôts et taxes	-165	-151
-Honoraires du commissaire aux comptes	-1 881	-1 700
-Publicités et publications	-201	
-Redevance CMF		
-Reprise / PROV		
-Pénalités de retard		-5
TOTAL	-2 440	-2 090

10 Note sur la variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

<u>Titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/12/2017</u>	<u>Plus ou moins values potentielles</u>	<u>Plus ou moins values potentielles de 2016</u>	<u>Variation des plus ou moins values potentielles</u>
Titres cotés	63 473	72 386	8 913	-8 396	17 309
Titres de placement non cotés	565 000	565 000	0	-4 386	4 386
Titres SICAV					
CP AAA					
Total	628 473	637 386	8 913	-12 782	21 695